

MINISTRE DU GOUVERNEMENT  
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FAMILIAIRISATION

62/1063 du 22/II/1982  
N° 1063/1982 portant reconnaissance et nomination de  
Monsieur WILLI Raymond, Instituteur  
Principal de 4<sup>e</sup> section.

-----  
M. WILLI Raymond, CHEF DU  
G. F. P. M. P.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1970  
(/u la loi n° 15/60 du 13.11.60 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1970  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires de la République Populaire du Congo  
(/u l'arrêté n° 2067/71 du 21.6.60 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/180/RF du 3.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/185/RF du 3.7.62 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres  
(/u le décret n° 62/197/RF du 3.7.62 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires :  
(/u le décret n° 62/180/RF du 3.7.62 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat  
(/u le décret n° 64/188/RF du 22.5.64 fixant le statut  
commun des cadres de l'Enseignement  
(/u le décret n° 67/30/RF du 24.2.67 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements, notamment en son article 1er § 2  
(/u le décret n° 67/304/RF du 30.3.67 modifiant le  
tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire,  
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 18, 20, et 21  
du décret n° 64/188 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres  
de l'Enseignement  
(/u le décret n° 74/170 du 31.12.74 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret 62/180/RF du 3.7.62 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire  
du Congo

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres  
(/u le rectificatif n° 81/116 du 26.1.81 au décret n° 80/  
644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des  
Ministres  
(/u le décret n° 81/117 du 26.1.81 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement  
(/u le décret n° 81/217/SGG du 16.10.81 complétant l'ar-  
ticle 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-  
cements des Agents de l'Etat  
(/u l'arrêté n° 13.1/127.5.DMF du 17.3.75 portant admissi-  
on des Elèves Conseillers Pédagogiques Principaux en section C de  
l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (Ex-Ecole Normale  
Supérieure).

(/u l'arrêté 4245/REM.DP.L.S.P1 du 2.7.81 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie A II des Services Sociaux (Enseignement) au tableau d'avancement 1978 ;  
(/u la lettre n° 009/REM.DG.B.DP.L.S.P1 du 5.1.82 du Directeur de l'Administration Scolaire ;  
(/u la demande de l'intéressé en date du 5.12.1981.

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 64/165 du 22.5.64, 957/304 du 30.9.67 susvisés, Monsieur WILLO Raymond, Instituteur Principal de 2<sup>e</sup> échelon, indice 780, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), titulaire de la Licence en Sciences de l'Education et du Certificat d'aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (2<sup>ème</sup> session de 1980) délivrés par l'Université Marien NGOUABI, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 1<sup>er</sup> échelon, indice 830 Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1980-1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

Antoine NDINGA-OBAMA

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO-MATSIOMA

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS

|                |   |
|----------------|---|
| JORPC.....     | 1 |
| DGTFP/DFP..... | 3 |
| DCF.....       | 3 |
| DB.....        | 3 |
| MEN.....       | 3 |
| DPH.....       | 3 |
| DOSSIER.....   | 3 |
| INTERESSE..... | 1 |
| SGCM/BC.....   | 2 |